

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OŠTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : PETITE ENFANCE : Avenant 1 aux conventions d'objectifs et de financement des ludothèques

Rapporteur : Lucette GIRARDON TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de la séance du 15 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé les conventions d'objectifs et de gestion des ludothèques pour la période 2019-2021.

Les termes de cette convention en ce qui concerne la MJC de Vienne prévoyaient l'achat par la MJC d'un 2^{ème} véhicule utilitaire financé par l'Agglomération sous forme de fond de concours, ainsi qu'une subvention spécifique pour l'achat par la MJC de jeux destinés à alimenter le pool de jeux commun.

Vienne Condrieu Agglomération est le seul financeur de l'activité ludothèque gérée par la MJC de Vienne. Aussi il semble important de préciser que les investissements financés appartiennent à l'Agglo ou constituent des biens de retour.

L'avenant, ci-joint, prévoit en conséquence que le véhicule sera acheté par l'Agglo et mis à disposition de la MJC. En ce qui concerne les achats de jeux ou autres investissements nécessaires à l'activité (mobilier, informatique, etc...), un inventaire sera constitué et actualisé au fur et à mesure des achats.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-55 du Conseil Communautaire du 15 mai 2019, approuvant la convention cadre d'objectif et de financement relative aux ludothèques et actions autour du jeu 2019-2021,

VU l'avis de la commission Petite enfance du 25 septembre 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de financement des ludothèques et à l'annexe 1 joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR